

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2018
PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le quatorze décembre deux mil dix-huit, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du sept décembre deux mil dix-huit et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL au Parc des Expositions de Moulins Communauté à Avermes, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PÉRISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile DE BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE (présent jusqu'à la délibération n°C.18.198), Joël LAMOUCHE ;

Membres du Bureau : Martine AURAMBOUT-SOULIER, Jean-Michel BOURGEOT, Ludovic BRAZY, Éliane HUGUET ; Marie-Thérèse JACQUARD, Guillaume MARGELIDON ; René MARTIN, Nathalie MARTINS ; Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER (présent jusqu'à la délibération n°C.18.200) ; Jean-Louis GUY, Jérôme LABONNE (présent à partir de la délibération n°C.18.167), Jean-Claude LEFEBVRE (présent jusqu'à la délibération n°C.18.168), Jean-Pierre METHENIER ; Jean-Luc MOSNIER (présent jusqu'à la délibération n°C.18.168), Noël PRUGNAUD (présent jusqu'à la délibération n°C.18.200), Philippe TOURET, Bernadette MARTIN ; Catherine TABOURNEAU (présente à partir de la délibération n°C.18.167) ; Danièle THIERIOT ; Monique TOUSSAINT ; Frédéric VERDIER ;

Délégués titulaires : Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE (présent jusqu'à la délibération n°C.18.168) ; Michel BORDE Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Hamza BUDAK, Jacques CABANNE, Annie CHARMANT ; Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Jennifer CREUSEVAUT ; Christophe DE CONTENSON, Danielle DEMURE (présente à partir de la délibération n°C.18.167), Guillaume DEVAUX, Bernadette DEVEAU ; Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET ; André JARDIN, Johnny KARI ; Odile LAINE ; Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND ; Michel MARMIN ; Yannick MONNET ; Jean-Michel MOREAU ; Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU ; Gérard RENAUD ; Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN (présente à partir de la délibération n°C.18.167) , Nicolas THOLLET ; Alain VENDANGE ; Yves VENIAT ;

Délégué suppléant :

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Alain DESSERT à René MARTIN ; Alain CHERVIER à Annick DELIGEARD ; Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON à Jean-Claude CHAMIGNON ; Stefan LUNTE à Jean-Marie LESAGE ; Daniel MARCHAND à Joël LAMOUCHE ; Christian PLACE à Pierre-André PERISSOL ; Lionel OLIVIER à Pascale FOUCAULT,

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Danielle DEMURE à Dominique LEGRAND de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.166 ; Jérôme LABONNE à Jean-Michel BOURGEOT de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.166 ; Catherine TABOURNEAU à Cécile De BREUVAND de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.166 ; Nicole TABUTIN à Annie CHARMANT de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.166 ; Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.200 ; Jean-Luc MOSNIER à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.18.169 ; Noël PRUGNAUD à Catherine TABOURNEAU à partir de la délibération n°C.18.201 ;

ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL ; Nicolas THOLLET ; Alain BORDE à partir de la délibération n°C.18.169 ; Philippe CHARRIER à partir de la délibération n°C.18.201 ; Dominique DESFORGES DESAMIN à partir de la délibération n°C.18.201 ; Jacques LAHAYE à partir de la délibération n°C.18.199 ; Jean-Claude LEFEBVRE à partir de la délibération n°C.18.169

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

MOULINS COMMUNAUTE

– FINANCES:

C.18. 144 Budget annexe transports : modification du régime fiscal

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De modifier** le régime fiscal du budget annexe transport et de le passer de budget TTC à budget HT

C.18.145 Convention avec Moulins Habitat pour l'attribution d'une subvention au titre du projet de création d'une unité pour personnes handicapées vieillissantes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'autoriser** le versement d'une subvention de 90 000 €, soit 3,28 % du montant total HT, à Moulins Habitat pour son projet de « création d'une unité pour personnes handicapées vieillissantes » ;
- **D'approuver** la convention avec Moulins Habitat pour l'attribution d'une subvention au titre du projet de « création d'une unité pour personnes handicapées vieillissantes »,
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cette Convention et tout autre document se référant à ce dossier.

Il est précisé que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

C.18.146 Convention entre Moulins Communauté et la Ville de Moulins de renoncement au reversement de recettes issues des forfaits post-stationnement institués par la Ville de Moulins - Année 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** la convention pour l'année 2019 à intervenir entre la Ville de Moulins et Moulins Communauté relative au renoncement au reversement de recettes issues des forfaits post-stationnement institués par la Ville de Moulins,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

C.18. 147 Paris - Nice 2019 - convention avec Amaury Sport Organisation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention relative à l'accueil de l'arrivée d'une étape de la course cycliste « Paris-Nice » le 12 mars 2019 déterminant les obligations réciproques des parties et prévoyant le versement d'une participation financière de Moulins Communauté d'un montant de 36 000 euros HT soit 43 200 euros TTC,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

C.18.148 Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville conclue entre le Préfet du Département, Moulins Habitat, Moulins Communauté et la Ville de Moulins
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention qui prendra effet à la date de signature

MOULINS COMMUNAUTE

C.18. 149 Fonds de concours – Yzatis

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'attribuer** un fonds de concours de 195 700 €, soit 24,25 % du montant total de travaux HT du « temps 2 », pour la mise en œuvre du projet de « développement des services d'YZATIS : lieu dédié au vivre ensemble » ;
- **D'approuver** les modalités de versement de l'aide ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et à procéder au versement de ces fonds à la Commune d'Yzeure.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

C.18. 150 : numéro de délibération annulé.

C.18. 151 Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du BP 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le président ou l'un de ses représentants à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du montant égal ou inférieur au quart des crédits d'investissement 2018, hors dépenses liées à la dette et hors crédits d'investissement inscrits dans les autorisations de programme, conformément au tableau ci-dessous.

Budget principal

		Budget 2018	Limite du %	Montant autorisé
101	Administration générale	1 779 955	444 989	444 989
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	254 051	63 513	63 513
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	386 329	96 582	96 582
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	908 970	227 242	227 242
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	230 605	57 651	57 651
102	Ecole de musique	222 573	55 643	55 643
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	6 219	1 555	1 555
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	49 264	12 316	12 316
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	167 090	41 772	41 772
103	Stade d'athlétisme	31 786	7 946	7 946
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	16 107	4 027	4 027
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	15 679	3 920	3 920
105	SIG	24 785	6 196	6 196
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	24 785	6 196	6 196
107	Centre routier	50 000	12 500	12 500
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	50 000	12 500	12 500
108	ZA Les Petits Vernats	9 118	2 280	2 280
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	7 893	1 973	1 973
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 225	306	306
112	Pole d'Echanges Intermodal (PEI)	21 609	5 402	5 402
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 107	527	527
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	19 503	4 876	4 876

MOULINS COMMUNAUTE

		Budget 2018	Limite du ¼	Montant autorisé
113	Centre aqualudique	929 658	232 414	232 414
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	168 735	42 184	42 184
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	69 282	17 320	17 320
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	691 642	172 910	172 910
114	Enseignement supérieur	10 254	2 563	2 563
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	10 254	2 563	2 563
116	Développement touristique	99 700	24 925	24 925
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	44 500	11 125	11 125
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	55 000	13 750	13 750
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	200	50	50
118	Médiathèque	417 770	104 443	104 443
	chapitre 13 - Subventions d'investissement	220 000	55 000	55 000
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	16 673	4 168	4 168
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	167 421	41 855	41 855
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	13 676	3 419	3 419
119	Logiparc 03 Montbeugny	2 298 780	574 695	574 695
	chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 175 262	543 816	543 816
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	29 000	7 250	7 250
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	94 518	23 629	23 629
121	Habitat	724 410	181 103	181 103
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	60 000	15 000	15 000
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	614 410	153 603	153 603
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	50 000	12 500	12 500
127	Hippodrome	230 000	57 500	57 500
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	230 000	57 500	57 500
136	Complexe sportif	52 868	13 217	13 217
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	52 868	13 217	13 217
138	Pôle d'éducation routière	4 094	1 023	1 023
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	366	91	91
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	3 728	932	932
141	2ème pont sur l'Allier	262 947	65 737	65 737
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	262 947	65 737	65 737
142	Aides élaborat°doc.urba+requalif c.bourg	90 730	22 683	22 683
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	90 730	22 683	22 683
143	Aires de covoiturage	6 728	1 682	1 682
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	6 728	1 682	1 682
145	PCET-Plan Climat énergie territorial	49 400	12 350	12 350
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	35 000	8 750	8 750
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	14 400	3 600	3 600

MOULINS COMMUNAUTE

		Budget 2018	Limite du %	Montant autorisé
146	Lutte contre les inondations	57 801	14 450	14 450
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	57 801	14 450	14 450
148	Signalétique touristique	427 048	106 762	106 762
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	77 248	19 312	19 312
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	349 800	87 450	87 450
150	Projets des communes rurales	275 595	68 899	68 899
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	275 595	68 899	68 899
152	Annonces et insertions marchés publics	34 164	8 541	8 541
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	34 164	8 541	8 541
153	Aménagement des berges	2 347 774	586 943	586 943
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	604 774	151 193	151 193
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	260 000	65 000	65 000
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	83 000	20 750	20 750
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 400 000	350 000	350 000
154	Recyclerie - ressourcerie	5 400	1 350	1 350
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	5 400	1 350	1 350
155	salle accueil multi générations Lusigny	206 019	51 505	51 505
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	25 000	6 250	6 250
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	181 019	45 255	45 255
156	Maison de Pays Lurcy-Lévis	21 164	5 291	5 291
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	21 164	5 291	5 291
157	Tuilerie Bomplein	270 927	67 732	67 732
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	18 895	4 724	4 724
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	252 032	63 008	63 008
158	OPAH Lurcy-Lévis	90 184	22 546	22 546
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	52 788	13 197	13 197
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	37 396	9 349	9 349
159	PIG Chevagnes	8 500	2 125	2 125
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	8 500	2 125	2 125
160	Aires d'accueil gens du voyage	20 384	5 096	5 096
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	5 384	1 346	1 346
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	15 000	3 750	3 750
161	Contrat de ruralité	52 456	13 114	13 114
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	52 456	13 114	13 114
162	Modes doux	152 180	38 045	38 045
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	152 180	38 045	38 045
163	Aide aux projets structurants d'associations	276 647	69 162	69 162
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	276 647	69 162	69 162
164	Skate park	324 102	81 026	81 026
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	48 102	12 026	12 026
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	276 000	69 000	69 000
165	Réserve naturelle Val d'Allier	72 000	18 000	18 000
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	12 000	3 000	3 000
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	60 000	15 000	15 000
166	Aide à l'immobilier d'entreprises	30 681	7 670	7 670
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	30 681	7 670	7 670

MOULINS COMMUNAUTE

Budgets annexes

	Chapitre 20			Chapitre 21			Chapitre 23		
	Budget 2018	Limite du %	Montant autorisé	Budget 2018	Limite du %	Montant autorisé	Budget 2018	Limite du %	Montant autorisé
Parc des expositions	-	-	-	80 000	20 000	20 000	54 880	13 720	13 720
Transports urbains	193 520	48 380	48 380	91 320	22 830	22 830	1 181 376	295 344	295 344
Multiservices Bresnay	2 000	500	500	5 000	1 250	1 250	-	-	-
Assainissement	196 014	49 003	49 003	2 316 161	579 040	579 040	2 014 271	503 568	503 568
SPANC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espace forme	-	-	-	4 530	1 132	1 132	596	149	149
Production énergie solaire	-	-	-	10 000	2 500	2 500	-	-	-
Parc de stationnement	-	-	-	15 926	3 982	3 982	-	-	-
ZA Avermes Les portes de l'Allier	-	-	-	-	-	-	-	-	-

C.18. 152 Tarifs de la redevance assainissement pour 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- de fixer les tarifs de redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Communes	Tarifs de la redevance 2019 (en € HT/M ³)
Aubigny	1,41
Aurouer	1,41
Avermes	1,41
Bagneux	1,41
Bessay s/Allier	1,41
Besson	1,41
Bresnay	1,41
Bressolles	1,41
Chapeau	1,41
Chapelle aux Chasses	0,88
Château sur Allier	1,53
Chemilly	1,41
Chevagnes	1,37
Chezy	1,41
Coulandon	1,41
Couzon	1,53
Dornes	1,40
Gannay sur Loire	1,27
Garnat sur Engièvre	1,36
Gennetines	1,41
Gouise	1,41

MOULINS COMMUNAUTE

Communes	Tarifs de la redevance 2019 (en € HT/M ³)
Limoise	1,53
Lurcy Lévis	1,39
Lusigny	1,49
Marigny	1,41
Montbeugny	1,41
Montilly	1,41
Moulins	1,41
Neuilly le Réal	1,41
Neure	0,61
Neuvy	1,41
Paray le Frésil	1,23
Pouzy Mésangy	1,53
Saint Ennemond	1,41
Saint Léopardin d'Augy	1,53
Souvigny	1,41
Thiel sur Acolin	0,93
Toulon s/ Allier	1,41
Trevol	1,41
Le Veurdre	1,53
Villeneuve s/ Allier	1,41
Yzeure	1,41

- **d'appliquer** le taux de TVA en vigueur sur le tarif de la redevance, compte tenu de l'assujettissement du budget annexe Assainissement à la TVA.

C.18. 153 Transfert du patrimoine des Communautés de Communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et de la Communauté d'Agglomération de Moulins à Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De constituer** le patrimoine et l'encours de dette de Moulins Communauté au 1er janvier 2017 à partir des patrimoines et encours de dette des Communautés de Communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et de la Communauté d'Agglomération de Moulins, conformément à la délibération,
- **De sortir** du patrimoine et de l'encours de dette de Moulins Communauté dès le 1^{er} janvier 2017, le patrimoine et les prêts concernant les équipements suivants qui ont été restitués aux communes, conformément à la délibération :
 - **Relais d'Assistants Maternelles** restitué à la commune de Chevagnes
 - **Multi accueil** restitué à la commune de Chevagnes

MOULINS COMMUNAUTE

- **Locaux pour personnes âgées et hébergement de famille d'accueil :**

Deux maisons construites sur la commune de Gannay sur Loire restituées à la commune de Gannay sur Loire,

Une maison composée de deux logements construite sur la commune de Paray le Frésil restituée à la commune de Paray le Frésil,

Une maison composée de deux logements construite sur la commune de Garnat sur Engievre restituée à la commune de Garnat sur Engievre,

- **Aires d'accueil de camping-cars**

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Chevagnes restituée à la commune de Chevagnes,

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Paray le Frésil restituée à la commune de Paray le Frésil,

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Thiel sur Acolin restituée à la commune de Thiel sur Acolin,

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Saint Leopardin d'Augy restituée à la commune de Saint Leopardin d'Augy,

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Limoise restituée à la commune de Limoise,

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Château sur Allier restituée à la commune de Château sur Allier.

C.18. 154 DSC 2018 Répartition entre les communes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de fixer** le montant global de la dotation de solidarité communautaire à 706 775 € pour l'année 2018, auquel s'ajoute la somme de 10 756 € à verser à la ville d'Yzeure,
- **de voter** les critères de répartition comme suit :
 - 25.5 % de l'enveloppe sont répartis proportionnellement à la population de chaque commune (population totale + résidences secondaires)
 - 25.5 % de l'enveloppe sont répartis de manière inversement proportionnelle au potentiel fiscal de chaque commune
 - 44 % de l'enveloppe sont répartis en fonction du niveau des bases de CFE constatées sur chaque commune
 - 5 % de l'enveloppe sont répartis proportionnellement à l'écart constaté entre le revenu moyen par habitant des communes et le revenu moyen par habitant de la Communauté d'Agglomération
- **de mettre** en place un lissage sur 10 ans de la dotation de solidarité communautaire qui débutera en 2019 afin de ne pas faire varier de manière trop importante les montants de DSC octroyés à chaque commune
- **de déterminer** la DSC cible à atteindre au terme de la période de lissage, en dehors de toute actualisation des critères, comme suit :

MOULINS COMMUNAUTE

Attribution par critère (euros)					
Communes	Population	Potentiel	Bases brutes	Revenu	DSC cible
	DGF	fiscal	CFE		€
	25,5%	25,5%	44%	5%	100%
Aubigny	458	648	71	5 831	7 008
Aurouer	1 141	1 655	331	1 051	4 178
Avermes	10 571	6 366	68 405	-	85 342
Bagneux	865	1 277	95	576	2 813
Bessay s/Allier	3 643	3 020	6 966	-	13 629
Besson	2 125	2 571	669	-	5 365
Bresnay	1 034	1 357	476	-	2 867
Bressolles	2 917	3 314	1 717	-	7 948
Chapeau	635	747	134	948	2 464
Chapelle aux Chasses	594	723	94	-	1 411
Château sur Allier	573	736	136	12	1 457
Chemilly	1 690	2 261	221	-	4 172
Chevagnes	1 805	1 644	832	-	4 281
Chezy	633	509	1 839	-	2 981
Coulandon	1 914	2 459	704	-	5 077
Couzon	818	985	311	1 316	3 430
Dornes	3 787	4 837	1 284	1 270	11 178

Attribution par critère (euros)					
Communes	Population	Potentiel	Bases brutes	Revenu	DSC cible
	DGF	fiscal	CFE		€
	25,5%	25,5%	44%	5%	100%

MOULINS COMMUNAUTE

Gannay sur Loire	1 128	1 209	417	-	2 754
Garnat sur Engièvre	1 885	2 468	607	-	4 960
Gennetines	1 807	2 385	673	-	4 865
Gouise	617	729	236	455	2 037
Limoise	628	987	158	4 108	5 881
Lurcy Lévis	5 393	4 973	9 796	1 248	21 410
Lusigny	4 622	4 947	4 079	-	13 648
Marigny	560	612	275	-	1 447
Montbeugny	1 862	2 605	1 466	1 150	7 083
Montilly	1 422	2 019	267	-	3 708
Moulins	54 006	53 283	87 427	425	195 141
Neuilly le Réal	4 044	5 061	2 265	-	11 370
Neure	523	769	90	898	2 280
Neuvy	4 766	6 463	1 251	-	12 480
Paray le Frésil	1 102	1 324	215	4	2 645
Pouzy Mésangy	1 195	1 564	225	1 870	4 854
Saint Ennemond	1 781	2 198	297	2 127	6 403
Saint Léopardin d'Augy	1 091	1 439	128	2 904	5 562
Saint Martin des Lais	359	326	914	-	1 599
Saint Parize en Viry	453	650	54	3 254	4 411
Souvigny	5 107	6 171	5 704	365	17 347
Thiel sur Acolin	3 005	3 025	3 911	1 576	11 517
Toulon s/ Allier	3 073	2 195	13 260	-	18 528
Trevol	4 503	5 558	1 911	-	11 972
Veudre	1 425	1 275	604	2 880	6 184
Villeneuve s/ Allier	2 852	3 914	1 314	1 070	9 150
Yzeure	35 816	26 970	89 151	-	151 937
TOTAL	180 228	180 228	310 980	35 339	706 775

- **d'adopter** la répartition de la dotation de solidarité communautaire 2018 entre les communes conformément au tableau ci-dessous :

MOULINS COMMUNAUTE

Communes	DSC 2017 (en €)	DSC cible (en €)	DSC 2018 (en €)
Aubigny	8 928	7 008	8 928
Aurouer	2 815	4 178	2 815
Avermes	101 620	85 342	101 620
Bagneux	3 118	2 813	3 118
Bessay s/Allier	18 259	13 629	18 259
Besson	2 782	5 365	2 782
Bresnay	3 728	2 867	3 728
Bressolles	4 394	7 948	4 394
Chapeau	4 522	2 464	4 522
Chapelle aux Chasses		1 411	1 363
Château sur Allier		1 457	1 407
Chemilly	2 347	4 172	2 347
Chevagnes		4 281	4 135
Chezy	2 359	2 981	2 359
Coulandon	3 351	5 077	3 351
Couzon		3 430	3 313
Dornes		11 178	10 797
Gannay sur Loire		2 754	2 660
Garnat sur Engièvre		4 960	4 791
Gennetines	2 573	4 865	2 573
Gouise	2 846	2 037	2 846
Limoise		5 881	5 681
Lurcy Lévis		21 410	20 680
Lusigny		13 648	13 183
Marigny	1 329	1 447	1 329
Montbeugny	5 304	7 083	5 304
Montilly	1 868	3 708	1 868
Moulins	181 534	195 141	181 534
Neuilly le Réal	7 972	11 370	7 972
Neure		2 280	2 202
Neuvy	6 846	12 480	6 846
Paray le Frésil		2 645	2 555
Pouzy Mésangy		4 854	4 689
Saint Ennemond	6 916	6 403	6 916

MOULINS COMMUNAUTE

Communes	DSC 2017 (en €)	DSC cible (en €)	DSC 2018 (en €)
Saint Léopardin d'Augy		5 562	5 373
Saint Martin des Lais		1 599	1 544
Saint Parize en Viry		4 411	4 261
Souvigny	13 689	17 347	13 689
Thiel sur Acolin		11 517	11 125
Toulon s/ Allier	16 715	18 528	16 715
Trevol	6 144	11 972	6 144
Veurdre		6 184	5 973
Villeneuve s/ Allier	6 286	9 150	6 286
Yzeure	182 798	151 937	182 798
TOTAL	601 043	706 775	706 775

C.18. 155 Pôle d'Echanges Intermodal - Parc de stationnement - Avenant à la convention de gestion avec la ville de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention de gestion avec la Ville de Moulins des parcs de stationnement du Pôle d'Echanges Intermodal,
- **D'autoriser** Madame la Vice-présidente Cécile de Breuvand à signer ledit avenant,

– **TOURISME:**

C.18.156 Office de Tourisme de Moulins et sa Région : Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Moulins et l'Office de Tourisme de Moulins et sa Région

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la convention d'objectifs liant la Communauté d'Agglomération de Moulins et l'Office de Tourisme de Moulins et sa région, qui prévoit :

o dans son article 2 :

« L'article n°2 alinéa 2 de ladite convention est complété par la phrase suivante : Pour permettre à l'Office de Tourisme de Moulins et sa région de remplir les nouvelles missions complémentaires qui lui sont confiées dans le cadre du schéma de développement touristique, Moulins Communauté attribue chaque année à l'Office de Tourisme de Moulins et sa région une subvention de fonctionnement. Pour l'exercice 2018, Moulins Communauté alloue à l'Office de Tourisme une somme de 32 500 €, pour les exercices suivants, le montant de cette subvention de fonctionnement sera fixé au moment de l'établissement du budget ».

o dans son article 3 :

« L'article n°3 de ladite convention est complété par les éléments suivants : Moulins Communauté a décidé de confier à l'Office de Tourisme de Moulins et sa région la mise en œuvre de la politique touristique locale définie dans le cadre du schéma de développement touristique. Trois axes stratégiques ont ainsi été définis dans le schéma (Fédérer les acteurs au sein d'une Académie du tourisme – Consolider l'offre pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire – Mettre en scène l'offre touristique et culturelle du territoire). Aussi, aux vues de ces trois axes, Moulins Communauté décide de confier à l'Office de Tourisme des missions complémentaires telles que notamment :

- Pour l'Axe 1 : Fédérer les acteurs au sein d'une Académie du tourisme
- Être un référent et un guichet unique du développement touristique du territoire,
 - Être l'animateur avec Moulins Communauté de l'Académie du tourisme

MOULINS COMMUNAUTE

- Piloter la stratégie marketing,
- Développer le tourisme religieux en lien avec le sanctuaire de Souvigny
- Développer le tourisme d'affaire sur le territoire,
- Élaborer et mettre à disposition des acteurs du territoire et des touristes, des outils d'observation et de communication de l'activité touristique.

- Diffusion du suivi du schéma de développement touristique,

Pour l'Axe 2 : Consolider l'offre pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire

- Accompagner la mise en tourisme et valoriser le territoire,

- Définir un schéma d'itinéraires de balades à vélo et accompagner le développement de l'offre d'itinérance à vélo ou à pied,

- Élaborer et mettre en place un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI),

- Recenser et accompagner les gestionnaires des sites touristiques dans leurs projets de développement,

Pour l'Axe 3 : Mettre en scène l'offre touristique et culturelle du territoire

- Accompagner la coordination et l'évolution de l'offre d'animations et d'événements en lien avec les grandes orientations du schéma de développement touristique ».

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2 et tout document afférent à ce dossier ;

- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

– DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

C.18.157 Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) – Renouvellement du dispositif et de la convention avec le Conseil Départemental

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** le renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental relative à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention de partenariat.

C.18.158 Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) – Accompagnement du projet de développement de l'entreprise Pouenat-Ferrenier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'accorder** une subvention de 7 693 € calculée au taux de 10 % de la subvention proposée par le Conseil Départemental,
- **D'approuver** la convention multipartite correspondante et jointe à la délibération et d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué au développement économique à la signer,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

C.18.159 Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) – Accompagnement du projet de développement de l'entreprise United Petfood

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'accorder** une subvention de 14 398 € calculée au taux de 10 % de la subvention proposée par le Conseil Départemental,
- **D'approuver** la convention multipartite correspondante et jointe à la délibération et d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué au développement économique à la signer,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

MOULINS COMMUNAUTE

C.18.160 ADIE – Renouvellement de la convention de partenariat

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré ; le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** le renouvellement de la convention de partenariat entre Moulins Communauté et l'ADIE pour une durée de 3 ans, le versement d'une participation de 1 000 € par projet soutenu plafonnée à 7 000 € par an
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention de partenariat.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

– POLITIQUE DE LA VILLE:

C.18.161 Approbation : Plan Territorial de Lutte contre la Discrimination

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer et diffuser le plan territorial de lutte contre les discriminations auprès de l'ensemble des opérateurs et partenaires du contrat de ville de façon systématique et plus largement si nécessaire.

C.18.162 Rapport annuel Politique de la Ville 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le rapport annuel afin de le communiquer à la Préfecture.

– RESSOURCES HUMAINES :

C.18.163 Personnel communautaire : modification du tableau des effectifs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De créer :**
 - 1 poste permanent de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste temporaire d'Educateur des APS à temps complet
- **De fixer** la rémunération du poste d'attaché assurant les missions de Chargé de développement économique sur la base du 6^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des attachés et associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné

C.18.164 Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes fixant les modalités de compensation financière du transfert d'un compte-épargne temps

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir avec la Région Auvergne Rhône Alpes.
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

MOULINS COMMUNAUTE

C.18.165 Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De fixer** à 4, le nombre de représentants titulaires du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Moulins Communauté et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, selon l'avis des organisations syndicales recueilli le 19 novembre 2018.
- **De décider** de maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants de la collectivité, désignés par arrêté parmi les membres du conseil communautaire, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **De décider** de procéder au recueil, par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité à chaque vote.

C.18.166 Mise à disposition d'un contrat d'apprentissage auprès de Moulins Communauté (piste routière) avenant n°1

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De renouveler** la mise à disposition de Monsieur Yohan COUTO auprès de Moulins Communauté en qualité d'apprenti,
- **D'autoriser** cette mise à disposition pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 à raison de 360 heures sur la période,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes ainsi que d'éventuels avenants.

— POLITIQUES CONTRACTUELLES:

C.18.167 Avenant n°1 au Contrat de Territoire avec le Département de l'Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 abstention):

- **D'approuver** l'avenant n°1 au Contrat de Territoire 2017-2020 avec le Département de l'Allier,
- **D'approuver** les opérations et leurs plans de financement figurant dans les fiches-actions
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout autre document se référant à ce dossier ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches pour demander et percevoir les subventions inscrites dans ce contrat.

— ADMINISTRATION GENERALE:

C.18.168 Fonds de concours aux communes rurales 2018 - Modification de la délibération n°C.18.121 du 04 octobre 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** les taux et la répartition des fonds de concours sur 2018 et 2019 pour les communes concernées, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous ;

Date de la demande	Commune Maître d'ouvrage	Objet de la demande	Années de réalisation	cout total de projet HT	Fonds de concours sollicité	%	Montant attribué pour 2018	Montant attribué pour 2019
26/09/17	Trevol	Restructuration et extension d'un bâtiment communal (salle socioculturelle)	2017-2018	870 932,85	22 733,28	2,61	22 733,28	
30/07/18	Bessay sur Allier (-20%)	Rénovation du club de pétanque	2018-2019	90 000,00	14 400,00	16,00	5 760,00	8 640,00

MOULINS COMMUNAUTE

12/12/17	Chapeau	Mise en conformité de la cuisine au café restaurant St Hubert	2018	68 885,96	3 711,97	5,39	3 711,97	
24/01/18	Aubigny	Rénovation salle de bain	2018	5 175,00	1 035,00	20,00	1 035,00	
01/02/18	St Ennemond	Entretien bâtiments communaux (cantine & salle des fêtes)	2018	55 764,69	11 152,93	20,00	11 152,93	
14/02/18	Souigny	Aménagement d'espaces extérieurs publics	2018-2019	76 373,75	8 000,00	10,47	3 200,00	4 800,00
14/02/18	Bressolles	réfection du plancher de la salle des associations	2018	10 921,32	2 184,26	20,00	2 184,26	
19/02/18	Montilly	Terrain de pétanque place des tilleuls	2018	7 547,00	1 132,00	15,00	1 132,00	
31/03/18	Bresnay	Travaux d'aménagement et de sécurisation	2018	131 043,80	9 814,40	7,49	9 814,40	
25/04/18	Neure	Réhabilitation maison 13, route du lieu Paris	2018-2019	145 000,00	29 000,00	20,00	11 600,00	17 400,00
25/04/18	Neuilly le real	Travaux de restructuration de la cantine scolaire	2018-2019	432 948,00	40 000,00	9,24	16 000,00	24 000,00
12/06/18	Gannay sur Loire	Aménagement des abords de la place de la Mairie	2018	146 964,47	29 392,89	20,00		29 393,00
25/06/18	Limoise	Achat de jeux extérieurs	2018	5 119,80	1 023,96	20,00		1 023,96
17/08/18	Garnat sur Engièvre	Mise en accessibilité PMR de la mairie et la sécurisation de l'accès aux bâtiments scolaires : écoles maternelles, garderie et accueils de loisirs	2018	56 250	2 812	5,00		2812,00
Totaux				2 102 926,64	176 392,69		88 323,84	88 068,96

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche

Les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés

C.18.169 Définition de l'intérêt communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (2 abstentions):

- **d'abroger**, à compter de la présente délibération, toutes les délibérations prises par le conseil communautaire sur la définition de l'intérêt communautaire depuis sa création au 1^{er} janvier 2017,
- **de définir** l'intérêt communautaire pour les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- **En matière de développement économique :**

politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Moulins Communauté fait le choix de conserver un rôle de pilotage stratégique en portant une attention particulière aux zones commerciales élargies à la protection des centralités. Le SCOT, document d'urbanisme supra-communal, est le cadre structurant de l'intervention de Moulins Communauté.

MOULINS COMMUNAUTE

A ce titre sont déclarées d'intérêt communautaire :

- L'observation des évolutions de l'offre et des pratiques commerciales, à ce titre Moulins Communauté étudiera l'opportunité de :
 - Créer un « observatoire du commerce »,
 - Organiser des conférences sur les problématiques commerciales et en particulier l'appropriation du digital,
 - La définition d'un schéma d'aménagement commercial à l'échelle du territoire et son suivi, avec une attention particulière aux :
 - Grands équilibres entre les cœurs d'agglomération, centres bourgs et les Implantations en périphérie,
 - Zones commerciales en général,
 - Documents d'urbanisme supra-communal (SCOT),
 - L'accompagnement des communes (ingénierie, expertise, études) à la démarche de redynamisation commerciales de centre-bourgs et centres-villes
 - La maîtrise d'ouvrage d'opérations de restructuration d'îlots commerciaux en partenariat avec les opérateurs institutionnels du territoire dans le cadre de la convention du dispositif « cœur de ville »,
 - L'intégration du commerce, le cas échéant, dans le volet économique et emploi du contrat de ville,
- **En matière d'aménagement de l'espace communautaire :**

création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, les Zones d'Aménagement Concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire

- **En matière d'équilibre social de l'habitat :**

Politique du logement d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- La définition, la coordination et la programmation pluriannuelle du logement social, décliné annuellement en adéquation avec les objectifs du PLH en partenariat avec les services de l'Etat et le conseil départemental,
- L'animation de la Maison de l'Habitat et du Logement, qui a notamment pour objet d'accompagner les porteurs de projets dans leurs travaux de rénovation ou de construction
- Le soutien de l'Adil03 au titre de ses missions d'information générale et d'observatoire sur le logement
- L'élaboration et l'application du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Informations des Demandeurs (PPGDLSID) ayant pour objet de simplifier les démarches des demandeurs, et de renforcer la transparence sur les attributions de logement
- L'animation, en partenariat avec l'Etat, de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ayant pour missions de définir, d'une part, la politique d'attribution et, d'autre part, de donner un avis et de veiller à la bonne application du PPGDLSID ; instance instaurée selon les dispositions de l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014
- La participation à des actions de communication et réalisation d'actions ou d'outils de communication en soutien de la politique de l'habitat d'intérêt communautaire

Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions et aides financières en faveur du logement social suivantes :

- Soutien financier (subventions, garanties d'emprunt, ...) aux opérations de logement social de renouvellement urbain comprenant des démolitions, des constructions et/ou des réhabilitations, financées par l'ANRU ou non, en complément d'éventuelles aides des communes, des institutionnels et des bailleurs
- Animation de la Maison de l'Habitat et du Logement, qui a notamment pour objet d'informer et d'accompagner les demandeurs de logement sociaux

Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

MOULINS COMMUNAUTE

Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions en faveur du logement des personnes défavorisées :

- La participation financière à des fonds de solidarité en faveur du logement des personnes défavorisées (financement des frais d'installation dans un logement, prise en charge des impayés d'énergie, de loyers et des charges afférentes)

Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Dans le cadre de la réhabilitation du parc privé par des opérations s'étendant à plus d'une commune :
 - Programme d'Intérêt Général (PIG),
 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (études pré-opérationnelles, animation, suivi).
- Les Aides à l'amélioration de l'Habitat en complément des aides Anah et d'éventuelles aides des communes membres

COMPETENCES OPTIONNELLES

- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- L'école intercommunale de Musique sise à Moulins et son antenne de Souvigny
- La médiathèque sise à Moulins et son antenne à Lurcy-Lévis
- Le stade d'athlétisme sis à Moulins
- Le centre aqualudique sis à Moulins
- Le complexe multisports communautaire sis à Yzeure
- Tuilerie de Bomplein à Couzon
- Salle multigénérationnelle de Lusigny

Il a été également précisé qu'est d'intérêt communautaire :

La participation à la programmation, l'animation, la diffusion d'activités culturelles et sportives des équipements communautaires par le biais de convention d'objectifs ou de partenariat

- **Action sociale d'intérêt communautaire :**

Sont déclarées d'intérêt communautaire la gestion et la mise en œuvre du dispositif Programme de Réussite éducative (P.R.E.).

- **d'autoriser** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents ainsi que toutes les démarches à engager concernant cette délibération.

C.18.170 Protection des données à caractère personnel - Adhésion de Moulins Communauté à l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)
--

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'adhérer** au service optionnel « protection des données à caractère personnel » de l'agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA),
- **De désigner** l'Agence Technique Départementale de l'Allier en tant que personne morale comme délégué à la protection des données à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **D'approuver** la convention « protection des données à caractère personnel » à intervenir entre Moulins Communauté et l'ATDA jointe en annexe de la délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention
- **D'approuver** les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier, statuts modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2018,
- **D'autoriser** le versement de la contribution annuelle fixée par le conseil d'administration

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

MOULINS COMMUNAUTE

C.18.171 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines - approbation du rapport de la CLECT du 22 novembre 2018 et impact sur les attributions de compensation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 voix contre)

- **d'approuver** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 22 novembre 2018, et l'impact sur l'attribution de compensation validé par la CLECT à l'issue de sa réunion du 22 novembre 2018 et détaillés dans les annexes jointes à la délibération,
- **De retenir** le montant suivant :
 - Pour Dornes: charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 26 247€
 - Pour Gannay-sur-Loire: charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 6 356€
 - Pour Garnat sur Engièvre: charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 21 136€
 - Pour La Chapelle aux Chasses: charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 3144€
 - Pour Lurcy-Lévis: charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 374 €
 - Pour Lusigny: charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 33 062 €
 - Pour Neure: charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 359 €
 - Pour Paray-le-Frézil : charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 16 147€
 - Pour Thiel-sur-Acolin: charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 20 516€
 - Pour Chevagnes: charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation en fonctionnement : 32 218€
- **De fixer**, à compter du 1er janvier 2018, le montant des attributions de compensation pour chaque commune membre de Moulins Communauté conformément au tableau ci-joint.

C.18.172 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de Chevagnes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Chevagnes constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Chevagnes pour la mise à disposition des biens et des équipements

MOULINS COMMUNAUTE

C.18.173 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de Dornes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Dornes constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Dornes pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.174 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de Gannay-sur-Loire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Gannay-sur-Loire constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Gannay-sur-Loire pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.175 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de Garnat-sur-Engièvre

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Garnat-sur-Engièvre constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Garnat-sur-Engièvre pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.176 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de la Chapelle aux Chasses

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de la Chapelle aux Chasses constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »

MOULINS COMMUNAUTE

- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de la Chapelle aux Chasses pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.177 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de Lurcy-Lévis

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Lurcy-Lévis constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Lurcy-Lévis pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.178 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de Lusigny

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Lusigny constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Lusigny pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.179 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de Neure

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Neure constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Neure pour la mise à disposition des biens et des équipements

MOULINS COMMUNAUTE

C.18. 180 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de Paray-le-Frésil

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Paray-le-Frésil constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Paray-le-Frésil pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.181 Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la communauté d'agglomération de Moulins avec la commune de Thiel sur Acolin

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Thiel-sur-Acolin constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Thiel-sur-Acolin pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.182 Compétence assainissement - retrait du SIVOM NORD ALLIER - conditions de répartition des biens et des personnels au titre de l'assainissement non collectif - conditions de répartition des biens et des personnels au titre des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention à intervenir entre Moulins Communauté et le SIVOM NORD ALLIER ayant pour objet les modalités techniques et financières de répartition et de transfert des personnels, biens et contrats du SIVOM NORD ALLIER suite au retrait de Moulins Communauté, au titre de la compétence « assainissement collectif » pour les communes de Château-sur-Allier, Couzon, Saint-Léopardin-d'Augy, Limoise, Le Veudre, et Pouzy-Mésangy ainsi que les procès-verbaux de transfert
- **D'approuver** la convention à intervenir entre Moulins Communauté et le SIVOM NORD ALLIER ayant pour objet les modalités techniques et financières de répartition et de transfert des personnels, biens et contrats du SIVOM NORD ALLIER suite au retrait de Moulins Communauté, au titre des compétences « assainissement non collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » pour les communes de Château-Sur-Allier, Couzon, Lurcy-Lévis, Neure, Saint-Léopardin d'Augy, Limoise, Le Veudre et Pouzy-Mesangy
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et les procès-verbaux de transfert,
- **D'autoriser** le versement des tickets de sortie tel que définis dans les conventions jointes à la délibération,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

MOULINS COMMUNAUTE

C.18.183 Compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines- Retrait du SIVOM NORD ALLIER - Approbation du procès-verbal de mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens mobiliers et immobiliers sur la commune de Château-sur-Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Château-sur-Allier constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Château-sur-Allier pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.184 Compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines- Retrait du SIVOM NORD ALLIER - Approbation du procès-verbal de mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens mobiliers et immobiliers sur la commune de Couzon

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Couzon constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Couzon pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.185 Compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines- Retrait du SIVOM NORD ALLIER - Approbation du procès-verbal de mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens mobiliers et immobiliers sur la commune de Saint Léopardin d'Augy

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Saint Léopardin d'Augy constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Saint Léopardin d'Augy pour la mise à disposition des biens et des équipements

MOULINS COMMUNAUTE

C.18.186 Compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines- Retrait du SIVOM NORD ALLIER - Approbation du procès-verbal de mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens mobiliers et immobiliers sur la commune de Limoise

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Limoise constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Limoise pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.187 Compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines- Retrait du SIVOM NORD ALLIER - Approbation du procès-verbal de mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens mobiliers et immobiliers sur la commune du VEURDRE

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune du Veurdre constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune du Veurdre pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.188 Compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines- Retrait du SIVOM NORD ALLIER - Approbation du procès-verbal de mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens mobiliers et immobiliers sur la commune de Pouzy-Mésangy

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Pouzy-Mésangy constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement »
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune de Pouzy-Mésangy pour la mise à disposition des biens et des équipements

C.18.189 Compétence assainissement non collectif - retrait du SIAEPA DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE (58) - conditions de répartition des biens et des personnels

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** la convention à intervenir entre Moulins Communauté et le SIAEPA SOLOGNE BOURBONNAISE ayant pour objet les modalités techniques et financières de répartition et de transfert des personnels, biens et contrats du SIAEPA SOLOGNE BOURBONNAISE suite au retrait de Moulins Communauté pour la gestion de la compétence « assainissement non collectif » pour les communes de Dornes et de Saint-Parize en Viry,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **D'autoriser** le versement du ticket de sortie tel que défini dans la convention,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

MOULINS COMMUNAUTÉ

C.18.190 Compétence assainissement non collectif - retrait du SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE - conditions de répartition des biens et des personnels

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** la convention à intervenir entre Moulins Communauté et le SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE ayant pour objet les modalités techniques et financières de répartition et de transfert des personnels, biens et contrats du SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE suite au retrait de Moulins Communauté au titre de la compétence « assainissement non collectif » pour les communes de Chevagnes, Gannay-sur-Loire, Garnat-sur-Engièvre, la Chapelle-aux-Chasses, Paray-le-Frésil, Lusigny, Saint-Martin-des-Lais et Theil-sur-Acolin,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **D'autoriser** le versement du ticket de sortie tel que défini dans la convention,

C.18.191 Approbation de la convention de liquidation du SIROM de Lurcy-Lévis

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** la convention de liquidation du SIROM de Lurcy-Lévis,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention en question et tout document relatif à ce dossier,

C.18.192 Désignation des membres siégeant au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Leader

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De désigner** les membres titulaires et suppléants suivants au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale LEADER « Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne » :
 - Frédéric VERDIER en qualité de représentant titulaire et Alain CHERVIER en qualité de représentant suppléant,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche.

C.18.193 Commission d'Appel d'Offres (CAO) : élection des représentants

Le rapporteur entendu, il est ensuite procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres permanente, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- Nombre de conseillers communautaires : 79
- Nombre de conseillers communautaires votants : 65
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65
- Suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

Une seule liste ayant été proposée et le Conseil Communautaire ayant voté à l'unanimité, sont élus à la Commission d'Appels d'Offres permanente :

- Président de droit: Monsieur PERISSOL, Président de Moulins Communauté ou son représentant.

Membres titulaires	Membres suppléants
Gilbert LARTIGAU	Pierre BRENON
Jean-Michel LAROCHE	Jean-Claude LEFEBVRE

MOULINS COMMUNAUTE

Christian PLACE	Jean-Luc MOSNIER
Danièle THIERIOT	Michel SAMZUN
Joël LAMOUCHE	Jérôme LABONNE

C.18.194 Commission de délégation de service public (C.D.S.P.) : Election des représentants

Le rapporteur entendu, il est ensuite procédé à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Sont proposées les candidatures de la liste suivante :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Gilbert LARTIGAU	Pierre BRENON
Jean-Michel LAROCHE	Jean-Claude LEFEBVRE
Christian PLACE	Jean-Luc MOSNIER
Danièle THIERIOT	Michel SAMZUN
Joël LAMOUCHE	Jérôme LABONNE

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- Nombre de conseillers communautaires : 65
- Nombre de conseillers communautaires votants : 65
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65
- Suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

Une seule liste ayant été proposée et le Conseil Communautaire ayant voté à l'unanimité, sont élus à la Commission de Délégation de Service Public :

- Président de droit : M.PERISSOL, Président de Moulins Communauté ou son représentant.

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Gilbert LARTIGAU	Pierre BRENON
Jean-Michel LAROCHE	Jean-Claude LEFEBVRE
Christian PLACE	Jean-Luc MOSNIER
Danièle THIERIOT	Michel SAMZUN
Joël LAMOUCHE	Jérôme LABONNE

– HAUT DEBIT:

C.18.195 Modification des statuts de Moulins Communauté – prise de compétence supplémentaire « soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ; réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT » - adhésion au syndicat mixte Nièvre Numérique - Transfert de la compétence "Réseaux et services locaux de communications électroniques" au syndicat mixte Nièvre Numérique - désignation d'un représentant de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De décider** de modifier la compétence supplémentaire suivante :
« Soutien au projet de Très Haut Débit de la Région Auvergne et en particulier au projet relevant de l'Axe 2 du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique, réalisé dans le cadre des objectifs du Contrat de partenariat »
Par la prise des compétences supplémentaires suivantes :
« Soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ; Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comprenant notamment :
 - Etablir sur leur territoire des infrastructures -passives- (idem art. L. 1511-6) et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.

MOULINS COMMUNAUTE

- Etablir sur leur territoire des réseaux et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants
 - Etablir et exploiter sur leur territoire des réseaux de télécommunications au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications
 - Fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finals »
-
- **De décider**, en conséquence, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
 - **De demander** à l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes de se positionner sur cette modification des statuts, en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - **D'approuver** le transfert de compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques au syndicat mixte « Nièvre Numérique »
 - **d'approuver** l'adhésion de Moulins Communauté au syndicat mixte « Nièvre Numérique » et les statuts du syndicat,
 - **de désigner** Monsieur Max CHAUSSIN, conseiller communautaire, en qualité de représentant de Moulins Communauté au sein du syndicat mixte « Nièvre Numérique »
 - **d'autoriser** Monsieur le Président de Moulins Communauté ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au transfert de compétence et à l'adhésion au syndicat mixte « Nièvre Numérique ».
-
- **GRANDS EQUIPEMENTS:**

C.18.196 Centre aqualudique - Modification de la tarification

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'accorder** la gratuité de l'accès au centre aqualudique par Moulins Communauté à titre promotionnel lors d'occasions, périodes ou évènements particuliers organisés par Moulins Communauté
- **De compléter** ainsi la délibération n°C.10.187 du 17 décembre 2010 fixant les tarifs d'accès au centre aqualudique et de préciser que les autres dispositions de la délibération n°C.10.187 ne sont pas modifiées et restent en vigueur.

- **OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES:**

C.18.197 Protection des inondations - conventions de gestion de digues et de mise à disposition de digues

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le projet de convention de gestion de digues avec l'Etat, le projet de convention de mise à disposition d'une digue avec le Département de l'Allier et le projet de convention de mise à disposition d'un remblai ferroviaire avec SNCF Réseau,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et des travaux à signer lesdites conventions avec l'Etat, le Département de l'Allier et SNCF Réseau.

- **AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX:**

C.18.198 Programme Local de l'Habitat (PLH) - Elaboration d'un nouveau PLH sur le territoire de Moulins Communauté pour une période de 6 ans

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'engager** la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
- **D'associer** à cette procédure l'Etat, les communes membres de Moulins Communauté et les personnes morales suivantes : l'Anah, l'ADIL, les bailleurs sociaux du territoire, l'AURA HLM, le Conseil Départemental de l'Allier, la Région Auvergne Rhône Alpes, la Caisse des Dépôts et Consignation, la Caisse d'Allocation Familiale et Action Logement,

MOULINS COMMUNAUTE

ainsi que toute autre personne morale ou personnalité qualifiée que le comité de pilotage qui sera mis en place jugera utile d'associer

- **De transmettre** la présente délibération à Mme la Préfète de l'Allier pour élaboration du porté à connaissance,
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et des travaux à signer tout document afférent à ce dossier.

C.18.199 Secteur Pont de fer Moulins – Bressolles : réaménagement urbain / voie verte - Recours à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur Pont de fer Moulins – Bressolles, ainsi que de Mise en Compatibilité des PLU de Moulins et de Bressolles
- **de demander** à Madame la Préfète, en application du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à la Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme,
- **de demander** à Madame la Préfète de déclarer le projet d'utilité publique et la cessibilité des parcelles à l'issue des enquêtes,
- **d'autoriser** M. le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à mettre en œuvre cette procédure et à signer tout document se rapportant à ce dossier,

C.18.200 Centre d'interprétation du patrimoine naturel à Toulon sur Allier - Recours à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet de Centre d'interprétation du patrimoine naturel à Toulon sur Allier,
- **de demander** à Madame la Préfète, en application du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- **de demander** à Madame la Préfète de déclarer le projet d'utilité publique et la cessibilité des parcelles à l'issue des enquêtes,
- **d'autoriser** M. le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à mettre en œuvre cette procédure et à signer tout document se rapportant à ce dossier,

C.18.201 Acquisition de la propriété sise 21bis -23 cours Anatole France à Moulins (Colisée)

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (12 voix contre ; 4 abstentions):

- **De faire** l'acquisition de la propriété sise 21bis -23 cours Anatole France à Moulins, pour un montant de 150 000 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et accomplir toutes les formalités nécessaires et requises.

MOULINS COMMUNAUTE

– FINANCES:

C.18.202 Budget Primitif 2018 : Décision Modificative N°3

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 3) à apporter au budget principal et aux budgets annexes assainissement, parc des expositions et ZA Avermes Portes de l'Allier permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement.